



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation du master



Droit de la propriété intellectuelle

de l'Université de Strasbourg

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

---

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**

---



# Evaluation des diplômes Masters – Vague C

Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit de la propriété intellectuelle

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA130004420

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :  
Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI)
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La mention a vocation à former les étudiants dans toutes les branches de la propriété intellectuelle, c'est-à-dire principalement le droit des brevets, le droit des marques, des dessins et modèles, le droit des obtentions végétales, le droit de la propriété littéraire et artistique, le droit de l'internet.

L'ensemble s'inscrit dans le mouvement d'unification du droit, imposant que soient étudiés outre les droits nationaux, le droit européen et le droit international.

La mention comporte trois spécialités dont l'une propose quatre parcours :

- Spécialité *Propriété industrielle*,
- Spécialité *Droit européen et international de la propriété intellectuelle*,
- Spécialité *Droit de la propriété intellectuelle dans l'économie de la connaissance* :
  - Parcours *Droit de la propriété intellectuelle et valorisation des biens immatériels*,
  - Parcours *Droit de la propriété intellectuelle et commerce*,
  - Parcours *Droit de la propriété intellectuelle et patrimoine culturel*,
  - Parcours *Droit et gestion de la propriété intellectuelle*.

La formation doit permettre aux étudiants de se diriger vers des métiers tels que conseils en propriété industrielle, mandataires agréés près l'office européen des brevets, juristes d'entreprise ou avocats spécialisés.



## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette mention présente la particularité d'appréhender l'ensemble des matières intéressant le droit de la propriété intellectuelle. Bénéficiant d'une ancienneté remarquable, elle a acquis une notoriété certaine. Fortement adossée à un centre de recherche spécialisé dans le même domaine (Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle - CEIPI -), la formation a également une dimension professionnelle marquée qui se traduit par des relations importantes avec les professionnels extérieurs qui assurent de nombreux enseignements et sont intégrés à l'élaboration des programmes. Il s'agit d'une formation de qualité.

Cependant, il existe un certain manque de lisibilité de cette mention en raison de l'intitulé de certaines spécialités et de certains parcours. La cohérence entre le M1 et les spécialités de M2 n'est pas toujours très claire. Le dossier ne comporte pas toujours les indicateurs attendus tant pour le fonctionnement de la mention que pour l'insertion professionnelle des étudiants.

- Points forts :

- Couverture d'un domaine dans toute sa diversité.
- Compétence de l'équipe enseignante.
- Spécialités et parcours nombreux et adaptés aux exigences du marché de l'emploi.
- Adossement à un centre de recherche de grande qualité.
- Excellents partenariats professionnels et internationaux qui contribuent à l'insertion.

- Points faibles :

- La lisibilité globale de la mention avec des intitulés de spécialités ou parcours pas toujours très explicite.
- Insuffisance des informations fournies dans les tableaux d'indicateurs.

## Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de revoir certains intitulés de spécialités et de parcours pour les rendre plus lisibles. Il serait utile de préciser la cohérence M1/M2. Enfin, le dossier devrait comporter des informations plus détaillées notamment sur l'insertion professionnelle des étudiants.

## Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A



## Indicateurs :

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (fourni par l'établissement)					
	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en M1					
Nombre d'inscrits pédagogiques en M2				50	75
Taux de réussite en M1 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en M2)					
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant				8	0
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant					
Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)					
Taux de réussite en M2 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme)				81%	
Taux de poursuite en doctorat				2%	
Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête.		100%	83%		
Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique					
	M1		M2		
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)					
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle					
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention					
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs dans la mention					
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs dans la mention					



## Appréciation par spécialité

### Propriété industrielle

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI)

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité vise à satisfaire les exigences des entreprises en matière de propriété industrielle.

La formation investit tous les champs disciplinaires de la propriété industrielle, qu'il s'agisse des droits des marques, dessins, modèles, brevets, ou encore des contrats qui en assurent l'exploitation.

Les étudiants sont formés aux matières composant le programme des examens d'aptitude aux professions de conseils en propriété industrielle ou de mandataires près l'office européen des brevets.

- Appréciation :

Une formation de qualité, cohérente et complète, tant en M1 qu'en M2. Une véritable spécialisation de haut niveau. Bien que cela ne soit pas la finalité première de cette spécialité, les étudiants sont formés à la recherche par des travaux spécifiques lors de la préparation des séminaires. Les relations et échanges internationaux ne sont pas spécifiques à la spécialité, mais au CEIPI et les liens ne sont pas clairement mis en lumière. Il est à ce propos regrettable que la place réservée aux langues soit limitée notamment au vu des débouchés envisagés (au sein d'organismes internationaux intervenant dans le domaine de la propriété industrielle). Le dossier ne fournit pas toutes les informations nécessaires à une évaluation correcte, à l'exemple du volume horaire de chaque enseignement, des noms des intervenants ou encore du taux de réussite et de l'insertion professionnelle des étudiants.

- Points forts :

- Quatre semestres entièrement consacrés à l'étude de la propriété industrielle.
- Programme rigoureux et complet.
- Adossement à un centre de recherche de haut niveau (CEIPI), et dans la même spécialité.
- Une équipe d'intervenants très spécialisés et de grande compétence.
- Formation ouverte sur les systèmes étrangers.
- Des partenariats avec le monde professionnels et avec des établissements étrangers.

- Points faibles :

- Formation ultra professionnalisante, ne laissant qu'une place limitée aux exercices permettant de prendre du recul par rapport aux matières enseignées.
- Insuffisance du suivi des étudiants après le diplôme.

## Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de mettre en place une véritable politique de suivi des étudiants, afin de disposer des données sur leur insertion professionnelle. Des cours pourraient être dispensés en anglais. Une place plus importante pourrait être accordée au droit de la concurrence.



## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

## Indicateurs :

Le tableau d'indicateurs n'a pas été fourni par l'établissement.



## Droit de la propriété intellectuelle dans l'économie de la connaissance

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI)

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette formation a vocation à proposer des parcours très spécialisés, correspondant à des champs très spécifiques de la propriété intellectuelle : gestion d'un portefeuille de titres de propriété intellectuelle, commercialisation des produits incorporant des droits de propriété intellectuelle dans les réseaux de distribution, gestion d'un service culturel, contentieux administratif et judiciaire dans le domaine de la contrefaçon ou de la concurrence déloyale.

Pour ce faire, la spécialité se divise en quatre parcours :

- Parcours *Droit de la propriété intellectuelle et valorisation des biens immatériels*,
- Parcours *Droit de la propriété intellectuelle et commerce*,
- Parcours *Droit de la propriété intellectuelle et patrimoine culturel*,
- Parcours *Droit et gestion de la propriété intellectuelle*.

- Appréciation :

Il s'agit d'une spécialité qui manque de lisibilité et qui s'appuie sur des parcours mal définis.

Le parcours *Droit de la propriété intellectuelle et valorisation des biens immatériels* n'est qu'une combinaison partielle des différentes disciplines composant la propriété intellectuelle.

Le parcours *Droit et gestion de la propriété intellectuelle* encourt le reproche d'être assez obscur dans ses objectifs et plutôt hétéroclite, s'aventurant dans tous les secteurs de l'entreprise sans toujours établir des liens clairs avec la propriété intellectuelle.

Le parcours *Droit de la propriété intellectuelle et patrimoine culturel* souffre lui aussi d'une identification malaisée du secteur économique dans lequel il entend s'inscrire. Là encore, les objectifs sont mal définis.

Le parcours *Droit de la propriété intellectuelle et commerce* est sans doute le seul qui apparaisse adapté. Plus cohérent que les trois autres, il paraît répondre à un besoin réel des entreprises.

Pour chaque parcours, les étudiants réalisent un stage (d'une durée de deux mois) et un mémoire. Cela permet de mieux finaliser leur projet professionnel.

Au final, une spécialité qui dessert la mention. Là encore, le dossier est incomplet sur plusieurs aspects (volume horaire de chaque enseignement, taux de réussite, insertion professionnelle).

- Points forts :

- Adossement à une équipe de chercheurs de grande qualité.
- Stage et mémoire requis cumulativement.

- Points faibles :

- Intitulé de la spécialité pas très explicite.
- Objectifs de chaque parcours mal définis.
- Trop grande hétérogénéité de l'offre de formation.
- Une impression globale d'approximation, tranchant avec la rigueur des deux autres spécialités.





## Recommandations pour l'établissement

Un gros travail de rationalisation est à réaliser, impliquant une meilleure identification de la demande, une meilleure définition des objectifs à atteindre et une meilleure structuration des maquettes.

Un travail sur les intitulés devrait être entrepris afin de rendre les parcours plus lisibles.

Il s'agirait de s'interroger sur le maintien des quatre parcours et sur l'opportunité de les transformer en spécialités.

## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

## Indicateurs :

Le tableau d'indicateurs n'a pas été fourni par l'établissement.



## Droit européen et international de la propriété intellectuelle

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI)

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécificité de cette formation tient à sa dimension recherche puisqu'elle a pour objectif annoncé de répondre à l'attente des étudiants souhaitant poursuivre dans le domaine de la recherche.

Les étudiants issus de cette formation peuvent soit poursuivre en doctorat, soit exercer une profession de juriste spécialisé en propriété intellectuelle (conseil en propriété industrielle, avocat, juriste d'entreprise, fonctionnaire des organisations nationales ou internationales de la propriété intellectuelle).

La formation ambitionne d'apporter une compétence de haut niveau, envisageant la propriété intellectuelle tant dans sa dimension européenne qu'internationale.

- Appréciation :

Il s'agit d'une formation de qualité, soutenue par un centre de recherche très dynamique (CEIPI). Elle présente une certaine dimension européenne et internationale qui pourrait toutefois être renforcée dans le contenu des enseignements. Les enseignements tournés vers les enjeux européens et internationaux ne sont que très légèrement majoritaires dans l'ensemble de la formation. L'anglais occupe une place certaine dans les enseignements (unités d'enseignement d'anglais juridique) notamment avec des séminaires spécifiques, mais sans que le dossier n'indique lesquels et donc en quelle proportion.

C'est la seule spécialité qui affiche une orientation recherche (avec la réalisation obligatoire d'un mémoire), dès lors, il n'est pas prévu de stage, qui peut néanmoins être réalisé à titre facultatif. Cependant, le dossier ne mentionne pas la présence de formation ou d'initiation à la recherche.

Il est regrettable que le dossier n'indique pas toujours les données nécessaires à l'évaluation.

- Points forts :

- Les relations et les apports du CEIPI.
- Le bon développement des relations internationales.
- La grande qualité de l'équipe pédagogique.
- La place de l'anglais dans la formation.

- Points faibles :

- La dimension européenne et internationale non suffisamment marquée dans les enseignements.
- La formation des étudiants aux méthodes de la recherche insuffisante.
- Un suivi du devenir des étudiants non renseigné.

## Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de renforcer la dimension recherche par la mise en place d'une formation ou initiation à la recherche. Il pourrait être intéressant de mieux marquer la dimension européenne et internationale de la spécialité.



Il serait utile de fournir des données plus complètes à propos du devenir des étudiants. Il conviendrait de renforcer la cohérence entre l'intitulé de la spécialité et son contenu.

## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

## Indicateurs :

Le tableau d'indicateurs n'a pas été fourni par l'établissement.



# Observations de l'établissement



**Monsieur Jean-Marc GEIB**  
**Directeur**

**Agence d'évaluation de la recherche et de  
l'enseignement supérieur**  
Section des formations et des Diplômes

20 rue Vivienne  
75002 PARIS

**Alain BERETZ**  
**Président**

**Affaire suivie par**  
**Frédérique GRANET-**  
**LAMBRECHTS**  
Vice-présidente Formations  
Initiale et Continue

Strasbourg, le 9 mai 2012

**Objet :** Evaluation des Licences, des Licences professionnelles et des Masters  
**Nos Réf. :** FG/MA/N° 2012-076

**Secrétariat :**  
Martine ARRO  
Tél. : +33 (0)3 68 85 63 62  
Martine.Arro@unistra.fr

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les réponses aux évaluations réalisées par les experts de l'AERES des dossiers déposés au niveau Licence et au niveau Master par l'Université de Strasbourg dans le cadre de la campagne d'habilitation vague C.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Alain BERETZ



Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Mention : Droit de la propriété intellectuelle

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n°S3MA130004420

En préambule aux réponses pour chacune des mentions, l'établissement souhaite faire part des éléments suivants, en réponse à des observations formulées par les experts concernant la durée du suivi de l'offre de formation

Refondée au 1<sup>er</sup> janvier 2009, la jeune Université de Strasbourg a entrepris de se doter de procédures et d'outils validés par son CEVU et son CA en ce qui concerne l'évaluation des formations, l'évaluation des enseignements et le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants, de sorte que les enquêtes réalisées au niveau de l'ensemble de l'établissement ne peuvent pas remonter à des années antérieures.

S'agissant des enquêtes relatives à l'évaluation des formations, la première enquête générale a porté sur l'année 2011 et un bilan a été présenté à la Commission centrale de suivi en mars 2012.

S'agissant de l'évaluation des enseignements, les procédures et les outils ont été élaborés en 2011 et approuvés par le CEVU en mai 2012. La première enquête générale sera effectuée à l'issue du semestre d'automne 2012.

Enfin, au-delà des enquêtes dans les composantes, les enquêtes nationales de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants ont été faites, par contre l'université n'a pas entrepris d'enquêtes systématiques des diplômés de Licence générale jusqu'à 2011. Depuis lors, de telles enquêtes sont aussi réalisées.

En réponse aux recommandations motivées des experts de l'AERES, le Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle (CEIPI) apporte des précisions suivantes :

### **1 - Mention Droit de la propriété intellectuelle**

Les experts de l'AERES ont procédé à deux recommandations essentielles.

#### **1°) Le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants**

Les formations du CEIPI ne consacrent pas d'unités d'enseignements à l'insertion professionnelle des étudiants ; cependant le CEIPI s'est toujours préoccupé du devenir de ses étudiants et s'est doté de moyens en conséquence.

Une distinction doit être opérée entre les étudiants juristes et les étudiants scientifiques de formation initiale. Ces derniers sont des professionnels, salariés des cabinets de conseils en propriété industrielle ou des grandes entreprises disposant d'un service de propriété industrielle, ou exercent une profession libérale. Ils ne sont donc plus concernés par l'insertion professionnelle.

En ce qui concerne les juristes, le taux d'insertion dans la vie active se répartit en trois grandes masses : un tiers trouvent un emploi dans les services spécialisés des entreprises, un tiers dans les cabinets de conseils en propriété industrielle et d'avocats spécialisés, un tiers se dirigent vers le barreau. Enfin, quelques étudiants s'inscrivent en thèse dans cette spécialité dans une Ecole Doctorale. Les facteurs suivants contribuent à l'insertion professionnelle des étudiants :

- le caractère international de la formation est un atout majeur pour le recrutement des étudiants,
- le contact quotidien avec des professionnels qui sont tous des employeurs potentiels,
- plus de 150 offres d'emploi par an sont transmises au CEIPI afin de publication sur son site internet,
- l'association des amis du CEIPI (<http://www.aaceipi.eu/>) composée des anciens étudiants du CEIPI devenus professionnels de la propriété intellectuelle facilite l'insertion professionnelle des jeunes diplômés,
- le « Job Fair » organisé au niveau européen par le réseau European Intellectual Property Institute Network (EIPIN) dont le CEIPI est membre,

- les jeunes diplômés du CEIPI sont reconnus auprès des milieux intéressés comme ayant reçu une excellente préparation pour répondre aux exigences de la pratique professionnelle et bénéficient du renom acquis par le Centre.

## **2°) La cohérence M1/M2**

Créé en 1963, le CEIPI était destiné à préparer les futurs spécialistes du droit de la propriété industrielle, et aujourd'hui du droit de la propriété intellectuelle. Le CEIPI propose à des étudiants de toutes disciplines d'acquérir une formation pointue en droit de la propriété intellectuelle.

Il convient d'opérer une distinction entre les étudiants scientifiques et juristes.

Les premiers viennent chercher une formation complémentaire nécessaire à l'exercice d'une profession qui exige une double compétence, celle de mandataire européen ou français, nécessaire pour rédiger les brevets, assurer la protection des inventions devant les offices. Les scientifiques viennent chercher au CEIPI la formation juridique qui est indispensable. Cette formation correspond au M1 à savoir l'obtention des titres, leurs effets et leur protection. La profession consiste ensuite à l'exploitation des titres et à leur défense c'est l'objet du M2.

Les seconds, à savoir les juristes, viennent chercher une spécialisation dans toutes les matières qui embrassent le droit de la propriété intellectuelle et qui n'exige pas une compétence scientifique et technique préalable. Cette spécialisation en droit de la propriété intellectuelle s'adosse aux M1 de droit privé (au sens large) des Facultés de droit.

## **2 - Les spécialités**

Le CEIPI propose trois spécialités qui feront chacune l'objet d'observations spécifiques pour mieux répondre aux recommandations effectuées par les experts de l'AERES.

### **1°) Propriété industrielle**

Les experts de l'AERES préconisent un accroissement d'une part de cours en langue anglaise, et d'autre part du droit de la concurrence.

Le CEIPI adaptera ses enseignements pour augmenter le volume des cours qui seront dispensés en langue anglaise, même si l'objectif premier de la formation est d'assurer aux étudiants la maîtrise du droit de la propriété industrielle et leur permettre d'appréhender les principes d'une nouvelle discipline qu'ils découvrent avec la précision, la rigueur des principes et concepts fondamentaux du droit.

Le but poursuivi, dans le cadre de l'unité d'enseignement des contrats d'exploitation des droits de propriété industrielle, est de donner aux étudiants les moyens d'assurer les transferts de techniques entre les entreprises. Les enseignements de droit de la concurrence, tels que conçus dans le cadre de cette spécialité, se concentrent sur les interactions du droit de la propriété intellectuelle et du droit de la concurrence. Compte tenu de l'importance du droit de la concurrence, le CEIPI tiendra compte de cette recommandation en augmentant le volume horaire de cet enseignement.

### **2°) Droit de la propriété intellectuelle dans l'économie de la connaissance**

C'est un fait que la croissance économique dans le monde d'aujourd'hui repose sur l'innovation, laquelle envahit tous les secteurs d'activité. C'est la raison pour laquelle il est permis de parler d'économie de la connaissance dont le cadre juridique est constitué par le droit de la propriété intellectuelle.

De nouveaux métiers apparaissent, offrant un éventail de débouchés nouveaux aux étudiants qui choisissent cette branche du droit. La spécialité repose sur des matières communes enseignées dans les différents parcours ; ces matières communes reposent sur la protection des fruits de l'activité intellectuelle, à savoir l'obtention des titres.

Les titres de propriété intellectuelle étant acquis et maîtrisés, se pose la question de leur valorisation, de la commercialisation des produits et services qui les incorporent et des industries liées à leur exploitation. Les parcours ont précisément pour objectif d'offrir aux étudiants les différentes spécialisations qui leur permettent de trouver des emplois dans les différentes expressions de l'économie de la connaissance, à savoir :

- la valorisation des titres de propriété intellectuelle,
- la commercialisation des produits et services qui les incorporent,
- les industries culturelles (ex-patrimoine culturel),
- la gestion des droits de propriété intellectuelle.

#### **a : Parcours droit de la propriété intellectuelle et valorisation des biens immatériels**

Ce parcours est destiné aux étudiants qui souhaitent embrasser la carrière de conseils en propriété industrielle ou de juristes propriété industrielle dans les entreprises (gestion des portefeuilles au plan national, européen et international, contrats d'exploitation nationaux et internationaux et défense des droits, contentieux national et international). Cette formation en outre prépare les étudiants aux futurs examens professionnels pour être mandataires auprès des offices (INPI, OHMI).

#### **b : Parcours droit de la propriété intellectuelle et commerce**

Ce parcours vise à une spécialisation de juristes (cabinets de conseils, d'avocats et juristes d'entreprises) dans le traitement juridique de la commercialisation au plan national, européen et international de produits et services qui incorporent les droits de propriété intellectuelle.

#### **c : Parcours droit de la propriété intellectuelle et industries culturelles**

Ce parcours souffre d'un intitulé inadéquat ; il s'agit en fait, d'une spécialisation qui concerne les industries culturelles en général et les métiers qu'elles développent, lesquels exigent des connaissances multidisciplinaires en droit de la propriété intellectuelle. Celles-ci couvrent toutes les industries de la création de l'art pur et de l'art appliqué, la production multimédia, la diffusion des œuvres sous toutes ses formes. Leur développement économique reposant sur la création, elles sont tributaires des droits de propriété intellectuelle qui constituent le cadre légal sans lequel aucune exploitation de ces créations ne serait possible.

#### **d : Parcours Droit et gestion de la propriété intellectuelle**

Ce parcours répond à une demande des milieux professionnels à la suite d'une étude de marché. Comme chacun sait, les actifs des entreprises sont constitués aujourd'hui pour l'essentiel de biens immatériels. Il s'agit d'incorporer le droit de la propriété intellectuelle sous tous ses aspects dans la gestion des entreprises. Cette démarche exige de former des responsables qui maîtrisent le droit de la propriété intellectuelle et ses aspects économiques, financiers, comptables, d'investissements et stratégiques. Ce parcours est ouvert en formation continue, il s'adresse exclusivement à des professionnels envoyés par leurs employeurs. Les enseignements sont dispensés en anglais sous forme de séminaires interactifs par des universitaires et professionnels recrutés exclusivement pour leurs compétences particulières dans les domaines envisagés.

### **3°) Droit européen et international de la propriété intellectuelle**

Les experts de l'AERES ont essentiellement recommandé que la dimension recherche soit renforcée par la mise en place d'une formation ou d'une initiation à la recherche et que la dimension européenne et internationale de la spécialité soit plus fortement marquée.

Cette formation est liée au laboratoire de recherche du CEIPI. Des séminaires de recherche y sont régulièrement organisés et les étudiants associés à ces travaux. L'unité d'enseignement relative au mémoire de recherche comporte déjà un volet relatif à la méthodologie. Afin de renforcer l'initiation et la formation à la recherche, les étudiants préparent dans le cadre des unités thématiques des exposés portant sur un thème d'actualité de manière individuelle ou en groupe, lesquels sont présentés devant un ou plusieurs enseignants chercheurs. Ces exposés ont pour objectif de préparer les étudiants à des travaux de groupes et l'encadrement par un enseignant-chercheur contribue à asseoir la méthodologie acquise lors de l'enseignement qui a été effectué.

Le caractère européen et international de la spécialité se trouve dans le contenu pédagogique et dans l'organisation pédagogique de la formation. En ce qui concerne l'organisation pédagogique, les enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs d'établissements supérieurs certains venant des cinq continents et par des conférenciers issus des organisations internationales spécifiques à la propriété intellectuelle (OMPI, OEB, OHMI). Le caractère international de cette formation résulte également des étudiants qui s'inscrivent dans cette formation ; ceux-ci viennent d'Europe, d'Asie, d'Amérique du Sud etc... pour suivre cette formation qui jouit d'une reconnaissance internationale. Le contenu pédagogique reflète à l'évidence la dimension internationale de la formation. Les enseignements de chacun des domaines du droit de la propriété intellectuelle s'articulent autour d'une triple dimension, le droit national, le droit européen, le droit international. De plus, le droit national et européen de chacun des domaines est comparé aux droits nationaux étrangers par des spécialistes du droit national étranger. Le caractère international de la formation résulte également de l'usage de la langue anglaise dans de nombreux enseignements de cette spécialité.